

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3092

12 novembre 2015

SOMMAIRE

Africa Agriculture and Trade Investment Fund	148371	KN S.à r.l.	148371
Ai Mediq S.A.	148371	LCE Allemagne 7 S.à r.l.	148374
Arup (Luxembourg) S.à r.l.	148375	Lux Medien S.à r.l.	148415
Auditeurs Associés	148375	New Form S.A.	148375
Beluga Shipco GP JVCO I	148387	Nisko Holding and Development Cie S.A.	148408
Castello Borghese S.à r.l.	148416	Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l.	148378
CEDL II (Levered) S.à r.l.	148390	NV Strategie	148374
CP Woburn Holdco S.à r.l.	148415	Ocem S.A.	148374
Deveen S.à r.l.	148370	OCM Torre Zen S.à r.l.	148400
DMIT-FIN Consulting S.à r.l.	148370	Optique du Parc Sàrl	148375
Efco Forodia S.A.	148416	Oscar B Sàrl	148375
Enviropallets Europe S.à r.l.	148370	Phillipps colours & more S.à r.l.	148374
Eolia Invest S.à r.l.	148370	proma Unternehmensberatung S.à r.l.	148372
Erafo Holding S.A.	148370	Qosimo Investments S.à r.l.	148373
FARES Luxembourg S.à r.l.	148370	Quattro TTS Spf S.A.	148373
Financière Figaro S.à r.l.	148376	Reichhold Holdings Luxembourg	148373
Fleet Lease S.A.	148371	Robertshaw Group Holdings S.à r.l.	148386
Gulf Invest Holding S.A.	148416	Silver Agate C 2013 S.à r.l.	148373
HaRav Kook Holding S.à r.l.	148382	Silver Arrow B 2007 S.à r.l.	148373
H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l.	148378	Somebuzz S.A.	148416
Institut Lisa Tsipkin, S.A.	148413	Stafford Capital Partners S.C.A. SICAV-FIS	148372
Investcom S.à r.l.	148388	Vecotrade S.A.	148372
J2M Real Estate Sàrl	148371	Vedihold S.A.	148372
Kellogg Lux III S.à r.l.	148374	Vepa S.à r.l.	148372

Deveen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 84.748.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158505/9.

(150175181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

DMIT-FIN Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158512/9.

(150174766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Enviropallets Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158546/9.

(150174504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Eolia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 182.301.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158547/9.

(150175115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Erafo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158551/9.

(150174779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

FARES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158581/9.

(150175304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Fleet Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 119.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015158592/9.
(150174698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

J2M Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.
R.C.S. Luxembourg B 146.784.

Les comptes annuels au 3 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158708/10.

(150175121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

KN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.357.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015158727/10.

(150174890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Ai Mediq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 155.029.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015158320/12.

(150174676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Africa Agriculture and Trade Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 162.831.

Le bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 September 2015.

Pour le compte de Africa Agriculture and Trade Investment Fund
Citibank International Limited Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015159092/13.

(150175776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Vedihold S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 132.857.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015159036/9.
(150174999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Vecotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 80.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 25 septembre 2015.
Référence de publication: 2015159035/10.
(150174832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Vepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 61, Dicksstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 170.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/09/2015.
Référence de publication: 2015159040/10.
(150174737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

proma Unternehmensberatung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 111.865.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015159084/11.
(150175869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Stafford Capital Partners S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 162.637.

Die Bilanz zum 31. März 2015 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2015 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 21. September 2015.

Für Stafford Capital Partners S.C.A. SICAV-FIS
Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015159705/14.
(150176099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Silver Agate C 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 182.519.

Les comptes annuels de la société Silver Agate C 2013 S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159696/10.

(150175796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Silver Arrow B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.993.

Les comptes annuels de la société Silver Arrow B 2007 S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159697/10.

(150175613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Reichhold Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 119.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015159664/11.

(150175576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Qosimo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.345.187,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159655/11.

(150175772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Quattro TTS Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 187.201.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015159658/12.

(150175939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Phillipps colours & more S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 93.464.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158892/9.

(150175052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

NV Strategie, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Der Jahresabschluss zum 31. März 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158855/9.

(150175066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Ocem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 137.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158861/9.

(150175069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

LCE Allemagne 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.304.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158767/9.

(150175130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 103.520.

Rectificatif du document déposé et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 23 septembre 2015 sous le numéro L150172706.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 septembre 2015.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2015159486/18.

(150174578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Optique du Parc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 180.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/09/2015.

Référence de publication: 2015158870/10.

(150174744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Oscar B Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.675,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158874/10.

(150174700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Arup (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.355.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arup (Luxembourg) SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015159103/11.

(150175646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Auditeurs Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur unique

Référence de publication: 2015159106/11.

(150175775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

New Form S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.356.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2015158845/12.

(150174546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.200,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AXA Secondary Fund IV L.P., a limited partnership, having its registered office at 4th Floor Northern Suite, Channel House, Green Street, JE2 4UH, St. Helier, Channel Islands and registered with the JFSC Companies Registry under number LP823, acting as general partner of AXA Private Equity Secondaries Limited (the “Sole Shareholder”),

here represented by Ms Jennifer Ferrand, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Financière Figaro S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.234 (the “Company”), incorporated pursuant to deed of Maître Henri Hellincks, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 January 2008 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 631 on 13 March 2008. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 July 2015 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 3 September 2015, number 2378.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,850) in order to reduce it from its present amount of nineteen thousand fifty Euro (EUR 19,050) to seventeen thousand two hundred Euro (EUR 17,200) by redemption and cancellation by the Company of all the one hundred eighty-five (185) class C shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10) each and approval of the redemption price.

2. Amendment of article 8 of the Company’s articles of association.

3. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,850) in order to reduce it from its present amount of nineteen thousand fifty Euro (EUR 19,050) to seventeen thousand two hundred Euro (EUR 17,200) by redemption and cancellation by the Company of all the one hundred eighty-five (185) class C shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10) each and (ii) approve the redemption price set by the board of managers of the Company at twelve million nine hundred thirty-one thousand seven hundred five Euro and six Euro Cent (EUR 12,931,705.06).

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 8 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at EUR 17,200 (seventeen thousand two hundred Euro), represented by 1,720 (one thousand seven hundred twenty) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, divided into (i) 1,350 (one thousand three hundred fifty) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) 2 (two) classes of shares as follows:

- 185 (one hundred eighty-five) class A shares (the “Class A Shares”), and
- 185 (one hundred eighty-five) class B shares (the “Class B Shares”).

All the Class A Shares and the Class B Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary by his/her last name, first name, profession and address, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AXA Secondary Fund IV L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 4th Floor Northern Suite, Channel House, Green Street, J 4UH, St. Helier, îles Anglo-Normandiennes et immatriculé auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro LP823, agissant en tant que general partner d'AXA Private Equity Secondaries Limited (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Jennifer Ferrand, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'unique associé de Financière Figaro S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.234 (la «Société»), suivant un acte reçu par Maître Henri Hellincks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 janvier 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 631 le 13 mars 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 septembre 2015, numéro 2378.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille huit cent cinquante Euros (EUR 1.850) afin de le réduire de son montant actuel de dix-neuf mille cinquante Euros (EUR 19.050) à dix-sept mille deux cents Euros (EUR 17.200) par le biais du rachat et annulation par la Société de la totalité des cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune et approbation du prix de rachat.

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

3. Divers.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille huit cent cinquante Euros (EUR 1.850) afin de le réduire de son montant actuel de dix-neuf mille cinquante Euros (EUR 19.050) à dix-sept mille deux cents Euros (EUR 17.200) par le biais du rachat et annulation par la Société de la totalité des cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune et (ii) approuve le prix de rachat déterminé par le conseil de gérance de la Société à douze millions neuf cent trente et un mille sept cent cinq Euro et six centimes d'Euro (EUR 12.931.705,06).

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 17.200 (dix-sept mille deux cent Euros), représenté par 1.720 (mille sept cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, divisées en (i) 1.350 (mille trois cent cinquante) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 2 (deux) catégories de parts sociales comme suit:

- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), et
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»).

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Catégories de Parts Sociales seront collectivement désignées comme les «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, profession et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15559. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157912/134.

(150174102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

**Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.177.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Nissha Printing Co., Ltd, a company incorporated under the laws of Japan, whose registered office is 3 Mibu Hanai-cho, Nakagyo-ku, Kyoto 604-8551, Japan, with corporate number 1300-01-023441 (the "Sole Partner").

Here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I.- The Sole Partner represents the entire corporate capital of "H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 221,143.92 and registered with the R.C.S. Luxembourg section B under the number B 171177, incorporated by deed acted on the 7th day of August in the year two thousand and twelve, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2425, whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 6 September 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial number 1796.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Waiving of convening notice right;
- 2.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l.";

- 3.- Amendment of article 2 of the Articles of the Company in order to reflect such action;
- 4.- Clarification of the quorum for the boards of managers, so that in case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of the managers be present or represented;
- 5.- Amendment of article 11 of the Articles of the Company in order to reflect such action;
- 6.- Decision to authorise any manager to appoint by electronic mail another manager as his proxy at any meeting of managers;
- 7.- Amendment of article 13 of the Articles of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner decides to waive its rights to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time In order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Partner decides to change the registered name of the Company, from "H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l." into "Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l.".

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner decides to amend Article 2 of the Articles to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l.".

Fourth resolution:

The Sole Partner decides to clarify the quorum for the boards of managers, so that in case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of the managers be present or represented;

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner decides to amend Article 11 of the Articles to read as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination."

Sixth resolution:

In addition to what is already foreseen in the Articles, the Sole Partner decides that any manager may act at any meeting of managers by appointing by electronic mail another manager as his proxy.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Partner decides to amend Article 13 of the Articles to read as follows:

“ **Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or electronic mail another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.” There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Pardevant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Nissha Printing Co., Ltd, une société régie par les lois du Japon, ayant son siège social au 3 Mibu Hanai-cho, Nakagyo-ku, Kyoto, Japon, immatriculée sous le numéro 1300-01-023441 (l'“Associé Unique”).

Ici représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de la société "H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 221,143.92 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 171177, constituée suivant acte reçu le 7 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2425, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 6 septembre 2012 par un acte du notaire Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial numéro 1796.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l.";
- 3.- Modification afférente de l'article 2 des Statuts;
- 4.- Clarification du quorum requis pour les conseils de gérance, afin qu'en cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés;
- 5.- Modification afférente de l'article 11 des Statuts;
- 6.- Décision d'autoriser chaque gérant à désigner par courrier électronique un autre gérant pour le représenter aux réunions du conseil de gérance;
- 7.- Modification afférente de l'article 13 des Statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les

points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société, de "H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l." en "Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l."

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Nissha Luxembourg Holdings S.à r.l."."

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de clarifier le quorum requis pour les conseils de gérance, afin qu'en cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un manager A et d'un manager B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination."

Sixième résolution:

En plus de ce qui est déjà prévu dans les Statuts, L'Associé Unique décide d'autoriser chaque gérant à prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Septième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015157969/197.

(150174025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

HaRav Kook Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ILS 71.010,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.633.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September.

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LYNOR'S S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in the amount of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153.309 ("Lynor's"),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of Lynor's and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Lynor's, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HaRav Kook Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital in an amount of 71,010.- Israeli Shekels, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.633, incorporated by a deed enacted by Maître Francis KESSELER, then notary, residing in Esch-sur-Alzette, on 28 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2103 dated 9 August 2014, modified for the last time by a deed enacted by Maître Francis KESSELER, aforementioned, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2103 dated 9 August 2014 (the "Company").

Lynor's, represented as stated above, has requested, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the creation of three different classes of Shares namely a class A shares (the "Class A Shares"), a class B shares (the "Class B Shares") and a class C shares (the "Class C Shares"), and to convert the seventy-one thousand ten (71,010) current ordinary shares of the Company into Class A shares, Class B Shares and Class C Shares.

Consequently, the share capital of the Company is thus composed as follows:

- thirteen thousand sixty-two (13,062) Class A Shares;
- fifty-two thousand two hundred forty-nine (52,249) Class B Shares; and
- five thousand six hundred ninety-nine (5,699) Class C Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles") so that it can be read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The issued share capital is set at seventy-one thousand and ten Israeli Shekels (ILS 71,010.-) divided into:

- (i) thirteen thousand sixty-two (13,062) class A shares;

- (ii) fifty-two thousand two hundred forty-nine (52,249) class B shares;
- (iii) five thousand six hundred ninety-nine (5,699) class C shares; and
- (iv) if later issued, class D, class E, class F and class G shares; each having a par value of one Israeli Shekel (ILS 1.-) per share.

The class A, B, C, D, E and G shares are collectively referred to as the “Shares” and the A,B,C,D,E,G share classes are collectively referred to as “Share Classes”.

The holders of the Shares are hereby referred to as the “Shareholders”.

The characteristics of the different Share Classes are set out in the present Articles.

The proceeds from the issuance of each Share Class as well as any other proceeds (such as revenue, dividend, capital gain, interest made on the Set Investment, as defined below) relating to a Share Class (collectively referred to hereinafter as the “Proceeds”) shall be invested, in accordance with the investment policy determined by the board of directors for each Share Class (each referred to as “Set Investment”). Consequently, each Share Class will be linked to a Set Investment.

For each Share Class, the Board of Directors keeps track, in the Company's books of (i) the Proceeds, (ii) their use (in particular the Set Investment and any other assets that could be related the relevant Share Class), as well as (iii) any expenses relating to the Set Investment linked to a Share Class.

The net asset value of each Share Class (hereinafter the “Net Asset Value”) is determined by adding to the amount of the Set Investment, any other form or nature of asset linked with each Share Class and deducting the liabilities link to each Share Class such as loans, commitments to administrative services, tax charges, etc...

When an asset derives from another asset due to an exchange in assets, a merger, a contribution in kind or any other similar operation, the derivative asset shall be allocated to the same Share Class in the Company's books as the asset from which it derives and, for each revaluation of an asset, its increase or decrease in value shall be applied to the relevant Share Class.

In addition to the share capital, the Company can create share premium accounts (each referred to as a “Share Premium Account”) for each Share Class into which any paid share premium for the relevant Share Class shall be transferred, each holder having an exclusive right on it. The Share Premium Accounts are at the free disposal of the shareholders.

The Company shall also have available reserve accounts (each hereby referred to as “Reserve Account”), one for each Share Class, on which each holder has an exclusive right. The Reserve Accounts are at the free disposal of the shareholders within the limits set out by the law and the dispositions of the present articles.

Each Share entitles its holder to a fraction of the assets and the profits of the Company pursuant to article 20.”

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to modify and restate article 20 the Articles so that it can be read as follows:

“ **Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company. Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve reaches the amount of ten percent (10%) of the issued share capital, but should resume until full replenishment, if at given moment, for any reason whatsoever, funds of the reserve fund are removed.

The balance of the net profit is distributed between the Shareholders. The general meeting of Shareholders shall allocate the profits and losses, as follows:

Each Share Class gives each holder of Shares in the given Share Class the right participate in the profit of the Company arising from any assets linked to the given Share Class, subject to condition set out by the sole manager, or in the event of several managers, by the Board of Managers.

Each year the Company should determine the profits and losses attributable to the corresponding Share Class for tax and accounting reasons, as if each Specific Asset is the only investment held by the Company (“Specific Profit and Loss Account”). All expenses and revenue relating to a Specific Asset should be credited or debited to the corresponding Specific Profit and Loss Account.

The balance of each Specific Profit and Loss Account should be allocated to the corresponding Reserve Account.

If, and insofar as, legal reserves should be created or increased by the Company during the financial year, the credit balance of the Specific Profit and Loss Accounts should be used to this effect. Whenever possible, the reserve should be created or increased by debiting each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage of the credit balance of each Specific Profit and Loss Account with respect to the profits shown on the annual accounts.

If and insofar as a legal reserve becomes available for distribution, the amount released should be added to the Specific Profit and Loss Account(s) which contributed to the creation or the increase of the given reserve.

Dividends can be paid out from each Specific Profit and Loss Account from the Share Premium Account corresponding to the relevant Share Class as well as from the Reserve Account corresponding to the relevant Share Class, solely to the owners of the relevant Shares.

In any case, dividends can be paid out and Share bought only if the Company has distributable amounts within the meaning of the law.

Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or, in the event of several managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on each Share Class to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the grounds that the accounts show sufficient funds are available for distribution considering that (i) the distributable amount must be fixed in accordance with the present article 20 and must not exceed, when applicable, the profits made since the end of the financial year, increased by the profits carried forward and the distributable reserves and reduced by the losses carried forward and the amounts to be allocated to the reserve set out by the Law or the present Articles et that (ii) if such distributed amounts do not correspond to actual profits then the shareholders must reimburse such amount.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant individual power to any manager of the Company acting alone and with full power of substitution, to update the Company's shares register.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le dix-sept septembre,

Par-devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LYNOR'S S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros ayant son siège social sis au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.309 («Lynor's»);

Représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnel au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, par une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration signée ne varietur, par le mandataire agissant pour le compte de Lynor's et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lynor's, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Harav Kook Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de 71.010,-Shekels Israéliens, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.633, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2103 en date du 9 août 2014, modifié pour la dernière fois par acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2103 en date du 9 août 2014 (la «Société»).

Lynor's, telle que représentée ci-dessus, a demandé, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la création de trois catégories de parts sociales à savoir, les parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), les parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et les parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), et de convertir les soixante et onze mille dix (71.010) parts sociales ordinaires existantes de la Société en Parts Sociales de Catégorie A, en Parts Sociales de Catégorie B et en Parts Sociales de Catégorie C.

Il en résulte que le capital social de la Société est réparti de la façon suivante:

- treize mille soixante-deux (13.062) Parts Sociales de Catégorie A;
- cinquante-deux mille deux cent quarante-neuf (52.249) Parts Sociales de Catégorie B, et
- cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (5.699) Parts Sociales de Catégorie C.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à un montant de soixante et onze mille et dix Shekels Israéliens (ILS 71.010,-) représenté par:

- (i) treize mille soixante-deux (13.062) parts sociales de classe A;
- (ii) cinquante-deux mille deux cent quarante-neuf (52.249) parts sociales de classe B;
- (iii) cinq mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (5.699) parts sociales de classe C; et
- (iv) sous réserve qu'elles soient ultérieurement émises par des parts sociales de classe D, de classe E, de classe F et de classe G;

d'une valeur nominale d'un shekel israélien (ILS 1.-) chacune.

Les Parts Sociales de classes A, B, C, D, E et G sont ensemble désignées comme les «Parts Sociales» et les classes A, B, C, D, E et G de parts sociales sont ensemble désignées comme les «Classes de Parts Sociales».

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Les caractéristiques des différentes Classes de Parts Sociales sont détaillées dans les présents Statuts.

Les produits relatifs à l'émission de chaque Classe de Parts Sociales ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, gain en capital intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque Classe de Parts Sociales (tous ensemble ci-après les «Produits») seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou des Classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun, ci-après un «Investissement Visé»). Par conséquent, chaque Classe de Parts Sociales sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque Classe de Parts Sociales, le Conseil de Gérance conserve la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la Classe de Parts Sociales concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque Classe de Parts Sociales. A cette fin, le Conseil de Gérance établira des comptes analytiques pour chaque Classe de Parts Sociales.

La valeur nette d'inventaire de chaque Classe de Parts Sociales (ci-après la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à chaque Classe de Parts Sociales et en déduisant tout le passif lié à cette chaque Classe de Parts Sociales tel que les prêts, engagements pour services administratifs et généraux, charges fiscales, etc...

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, de fusion, d'apport en nature ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Classe de Parts Sociales que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la Classe de Parts Sociales concernée.

En plus du capital social, la Société pourra créer des comptes de prime d'émission (chacun ci-après un «Compte de Prime d'Emission») pour chaque Classe de Parts Sociales sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Classe de Parts Sociales sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, ci-après un «Compte de Réserve»), un pour chaque Classe de Parts Sociales, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des Associés dans les limites prévues par la loi et les dispositions des présents Statuts.

Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en application de l'article 20.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20. Attribution des bénéfices et acomptes sur dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

L'assemblée générale des Associés allouera les profits et pertes comme suit:

Chaque Classe de Parts Sociales confèrera au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif, lié à ladite Classe de Parts Sociales dans les conditions déterminées par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

Chaque année, la Société devra déterminer les profits et pertes attribuables aux Classes de Parts Sociales pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (ci-après le «Compte de Résultat Spécifique»), Toutes les dépenses et revenus liés à un Actif Spécifique doivent être crédités ou débités du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

Le solde de chaque Compte de Résultat Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, les soldes créditeurs des Comptes de Résultat Spécifiques doivent être utilisés à cet effet. Dans la mesure du possible, cette réserve devra être constituée ou augmentée par prélèvement sur chaque Compte de Résultat Spécifique en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultat Spécifique par rapport aux profits apparaissant sur les comptes annuels.

Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultat Spécifique à partir du Compte de Prime d'Emission correspondant à la Classe de Parts Sociales concernée et ainsi qu'à partir du Compte de Réserve correspondant à la Classe de Parts Sociales concernée, uniquement aux propriétaires des Parts Sociales concernées.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur chaque Classe de Parts Sociales aux Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 20 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés en avant et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées en avant et les sommes devant être allouées à la réserve établies en vertu de la Loi ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondraient pas à des profits effectivement réalisés doivent être remboursées par les Associé(s).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir individuel à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015157972/246.

(150174409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Robertshaw Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.555,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.240.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Robertshaw Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de vingt mille cinq cent cinquante-cinq Dollars Américains (USD 20.555,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183403,

ici représentée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 10 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Robertshaw Group Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186240, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 juin 2014, sous le numéro 1634 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2441 en date du 10 septembre 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille cinq cent cinquante-cinq Dollars Américains (USD 20.555,-) représenté par vingt mille cinq cent cinquante-cinq (20.555) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

La comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite au transfert de siège social, l'associée unique décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

En version française

“ **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

En version anglaise

“ **Art. 4.** The Company will have its registered office in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept cents Euros (EUR 700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29796. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158159/54.

(150174326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Beluga Shipco GP JVCO I, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.000,01.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.542.

En vertu d'un contrat de nantissement, Niels Stolberg a transféré l'intégralité des parts qu'il détenait dans la Société à l'associé existant de la Société, OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beluga Shipco GP JVCO I

Un mandataire

Référence de publication: 2015157780/13.

(150173996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Investcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5460 Trintange, 1A, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 200.222.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean Joseph Pierre MOUSEL, retraité, né à Luxembourg, le 3 avril 1955, demeurant à L-5470 Trintange, 1A, rue des Vignes.

ici représenté par Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de INVESTCOM S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Waldbredimus.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jean Joseph Pierre MOUSEL, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5470 Trintange, 1A, rue des Vignes.

2.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Jean Joseph Pierre MOUSEL, retraité, né à Luxembourg, le 3 avril 1955, demeurant à L-5470 Trintange, 1A, rue des Vignes.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain KETTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation GAC/2015/7751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015158004/111.

(150174710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

CEDL II (Levered) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.196.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of September,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED

Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (Holding) SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B199538, represented by its managing general partner, Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B197.549,

here represented by Ms Edilaine Judge, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given privately to her.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CEDL II (Levered) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise and, in particular, to invest in a portfolio of securities, loans or other financial instruments, and to invest into bonds, debentures, funds, notes, equity and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities / obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to administrate, develop and manage such portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist companies which form part of the same group of companies as the Company or other companies.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by the Law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by the Law, repurchase or redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his/her/its vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communications, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a meeting of the board of managers to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No convening notice shall furthermore be required in case all managers are present or represented at a meeting of the board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her/its proxy either in writing by mail, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his/her/its consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his/her/its absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first (31st) December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (Holding) SCSp, aforementioned, for the price of one euro (EUR 1.-). The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Alexandra Fantuz, professionally residing at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (ii) Rolf Caspers, professionally residing at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (iii) Peter Dickinson, professionally residing at 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - (iv) Iain Macleod, professionally residing at 59 Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
3. The following person(s) is appointed as independent auditors (réviseur d'entreprises agréé) for an unlimited term:

KPMG Luxembourg, a société coopérative de droit luxembourgeois, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133,

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre,

Par-devant nous, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (Holding) SCSp, une société en commandite spéciale constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199538, dûment représentée par son associé gérant commandité, Clareant EDL (Levered) II GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.549,

dûment représenté(e) par Madame Edilaine Judge, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire des comparant(e)s et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparant(e)s ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CEDL II (Levered) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations dans le but de sa réalisation par vente, offre publique, échange ou autre et, en particulier, d'investir dans un portefeuille de titres, prêts ou autres instruments financiers, et d'investir dans des obligations, débentures, fonds, notes, actions et autres instruments de dettes ou titres, créances commerciales ou autres formes de créances, obligations (incluant, sans s'y limiter, des instruments ou obligations synthétiques), d'acquérir des droits ou participations dans des prêts et dans des contrats financiers dérivés ou instruments financiers dérivés, de conclure tout contrat relatif à ce portefeuille et d'administrer, développer et gérer ce portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou d'autres sociétés.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la Loi, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut, au respect des termes et des conditions prévus par la Loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il/elle détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit par courrier, télécopie, électronique ou par tout autre moyen de communication de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucun avis de convocation ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seraient présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par courrier, écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un (31) décembre 2016.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Clareant European Direct Lending (Levered) Fund II (Holding) SCSp, susmentionnée, pour un prix d'un euro (EUR 1). Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Les associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Alexandra Fantuz, résidant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(ii) Rolf Caspers, résidant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(iii) Peter Dickinson, résidant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; and

(v) Iain Macleod, résidant professionnellement au 59 Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg;

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période indéterminée:

KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. JUDGE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15354. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157839/547.

(150174330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

OCM Torre Zen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.218.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. OCM Luxembourg OPPTS IX S.à r.l., a private limited liability company existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS) under number B176362,

2. OCM Luxembourg OPPTS IX (Parallel 2) S.à r.l., a private limited liability company existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS) under number B175641,

both here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal;

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "OCM Torre Zen S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have

occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1.250.000) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, (i) OCM Luxembourg OPPS IX S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one million two hundred thirty eight thousand six hundred and twenty five (1.238.625) shares in registered form, with a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand three hundred eighty six euros and twenty five eurocents (EUR 12.386,25); (ii) OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for eleven thousand three hundred and seventy-five (11.375) shares in registered form, with a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred and thirteen euros and seventy-five eurocents (EUR 113,75).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed by unanimous vote the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Julie MOSSONG, company manager, born on April 30, 1965 in Wirksworth, United Kingdom, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Ms Katherine Margaret RALPH, company manager, born on 19 April 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176362,

2. OCM Luxembourg OPPS IX (Parallèle 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175641,

toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Torre Zen S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en

particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, (i) OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent trente-huit mille six cent vingt-cinq (1.238.625) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille trois cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 12.386,25); (ii) OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à onze mille trois cent soixante-quinze (11.375) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de cent treize euros et soixante-quinze centimes d'euro (EUR 113,75).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mme Julie MOSSONG, gérante de sociétés, née le 30 avril 1965 à Wirksworth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
 - Mme Katherine Margaret RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

148408

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation GAC/2015/8139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015158110/422.

(150174613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Nisko Holding and Development Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 200.205.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of the British Virgin Islands “TRIPLE F LIMITED”, established and having its registered office in Tortola (British Virgin Islands),

here duly represented by Mrs Sabine LEMOYE, employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, by virtue of a deed of documents filing enacted by the said notary Emile SCHLESSER, on May 15, 2007.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. There is hereby established, by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (“société anonyme”) under the name of “NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT CIE S.A.”, (the “Company”), which will be governed by the present articles of association as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is also to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks. The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-today management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The company is committed either by the individual signature of the chairman of the board of directors or by the joint signatures of two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the board of directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, any other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

The decisions of the board of directors are taken by a majority of directors present or represented.

The chairman of the board is appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporation's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2015.
2. The first ordinary annual general meeting will be held in the year 2016.
3. Exceptionally, the first chairman may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "TRIPLE F LIMITED", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing parties, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. - The number of directors is set at three (3):

Are appointed as directors:

- Mr. Claude FABER, chartered accountant, born on December 20, 1956 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;
- Mr. Tobias FABER, jurist, born on January 18, 1987, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; and
- Mr. Georg WIEDERKEHR, attorney-at-law, born on May 27, 1938 in Zürich, (Switzerland), residing in CH-8806 Bäch. Schützenweg 12.

Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Georg WIEDERKEHR, prenamed, as chairman of the board of directors.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2021.

2. - The number of statutory auditors is set at one (1):

Is appointed statutory auditor:

"REVILUX S.A.", a Luxembourg joint stock company, having its registered office at L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 25549.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2021.

3. - The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'un acte de dépôt de documents reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER le 15 mai 2007.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "NISKO HOLDING AND DEVELOPMENT CIE S.A.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. L'objet de la société est la détention de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres instruments de dettes et, plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. La société peut généralement employer toutes techniques et instruments en relation avec ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour protéger la société de tous risques de crédit, taux de change et taux d'intérêt et d'autres risques. La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions mobilières ou immobilières de nature à promouvoir directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou qui s'y rapportent.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administrateur, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social court du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, "TRIPLE F LIMITED", préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

- Sont nommés administrateurs:

* Monsieur Claude FABER, expert-comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

* Monsieur Tobias FABER, juriste, né le 18 janvier 1987 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

* Monsieur Georg WIEDERKEHR, avocat, né à Zürich le 27 mai 1938, demeurant à CH-8806 Bäch. Schützenweg 12. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Georg WIEDERKEHR, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

2. - Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

“REVILUX S.A.”, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.549.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

3. - Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 septembre 2015. 2LAC/2015/20763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158102/278.

(150174355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Institut Lisa Tsipkin, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.612.

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

a meeting of the shareholders of INSTITUT LISA TSIPKIN S.A., a public limited liability company, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (formerly 22, Rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.612 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on 22 October 2008 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 November 2008, number 2734, page 131198. The articles of association of the Company were amended for the last time on 26 July 2010, pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, prenamed, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 September 2010, number 1992 page 95570.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company elects as chairman Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders" or the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list has been signed in variatur together with the proxy forms by the proxyholders, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. All of the shareholders of the Company have been convened by registered letter dated 26 August 2015. The attendance list shows that a shareholder holding 155 shares representing 50% of the share capital of the Company is represented at the meeting by proxy. In accordance with article 67-1 of the Law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, the meeting is properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To transfer, retroactively to July 13, 2015, the registered office of the Company from the address 22, Rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg to European Bank & Business Center, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. To amend the first sentence of article 2 of the Articles of the Company to give it henceforth the following wording: "The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven."

IV. Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer, retroactively with effect as of July 13, 2015, the registered office of the Company from the address 22, Rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg to European Bank & Business Center, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend the first sentence of article 2 of the Articles of the Company to give it henceforth the following wording:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Declaration

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize septembre,

Par-devant Nous Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale des actionnaires d'INSTITUT LISA TSIPKIN S.A., une société anonyme constituée sous la loi luxembourgeoise, ayant son social situé au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (anciennement 22, Rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.612, constituée selon un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 22 octobre 2008 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés le 10 novembre 2008 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2734, page 131198. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 juillet 2010 par un acte de Me Paul Bettingen, prénommé, publié le 24 septembre 2010 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1992, page 95570.

L'assemblée générale extraordinaire élit comme président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange,

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants" ou les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés dans la liste de présence. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. Tous les actionnaires de la Société ont été convoqués par courrier recommandé en date du 26 août 2015. La liste de présence montre qu'un actionnaire détenant 155 actions représentant la moitié du capital social de la Société est représenté par un mandataire. Conformément à l'article 67-1 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, comme modifiée, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de transférer, avec effet rétroactif au 13 juillet 2015, le siège social de la Société de l'adresse 22, Rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à European Bank & Business Center, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Décision de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:
«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.»

IV. Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de transférer, avec rétroactif au 13 juillet 2015, le siège social de la Société de l'adresse 22, Rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à European Bank & Business Center, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, les Actionnaires décident de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour mentionné en haut de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Et après lecture faite aux comparantes, qui est connu par le notaire par son nom de famille, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015157999/112.

(150174377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Lux Medien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 199.329.

Die Koordinierten Statuten vom 15. September 2015 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 24. September 2015.

Référence de publication: 2015158061/11.

(150174253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

CP Woburn Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.629.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 3 août 2015

Le siège de la société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 2-4, Rue Eugène Ruppert à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 Septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CP Woburn Holdco S.à r.l

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015157857/14.

(150173962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Castello Borghese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 86, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 68.999.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159228/10.

(150175569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Efco Forodia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4580 Differdange, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 22.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFCO-FORODIA S.A.

FIDUCIAIRE ATTEN, SADIKU & ASSOCIES S.A R.L.

Référence de publication: 2015159342/11.

(150176067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Gulf Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 72.874.

Les statuts coordonnés au 14/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015157954/12.

(150173915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Somebuzz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.654.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire Unique tenue en date du 02 septembre 2015 que:

Le mandat de l'Administrateur Unique étant arrivé à échéance, l'Actionnaire Unique décide de réélire aux fonctions d'administrateur Unique pour un mandat d'une année:

- Monsieur Sylvain BONNET, né le 13 novembre 1963 à Bischwiller (France), demeurant à 38, Clos des Lilas, F-57155 Marly (France),

Le mandat de l'Administrateur Unique prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02 septembre 2015.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015158225/19.

(150174088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.